Temps ordinaire - 28e Semaine: Samedi

Texte de l'Évangile (*Lc* 12,8-12): «Je vous le déclare: (...) Celui qui m'aura renié en face des hommes sera renié en face des anges de Dieu. Et celui qui dira une parole contre le Fils de l'homme, cela lui sera pardonné; mais si quelqu'un blasphème contre l'Esprit Saint, cela ne lui sera pas pardonné (...)».

L'aveuglement de la conscience morale

REDACTION evangeli.net (réalisé à partir de textes de Benoît XVI)
(Città del Vaticano, Saint-Sige)

Aujourd'hui, Jésus-Christ nous met en garde contre l'aveuglement de la conscience morale. Le pardon de Dieu va aussi loin que son Amour, mais dans l'hypothèse où nous nierions son existence ou renierions son Amour (c'est le "blasphème contre l'Esprit Saint"), alors, pourrions-nous lui demander pardon? Dieu pourrait-il pardonner sans qu'on lui demande pardon? Dieu ne peut pas imposer son pardon! L'amour inclut une disponibilité inépuisable pour le pardon, mais le pardon suppose que l'on reconnaisse le péché comme un péché.

Les Pères de l'Église considéraient l'"insensibilité" (incapacité à se repentir) comme la vraie maladie du monde païen. S'il existe aujourd'hui un problème de décomposition morale dans la société, il est dû à l'absence de Dieu dans notre vie. Ne pas reconnaître ma faute ne me sauve pas, parce que l'aveuglement de la conscience, l'incapacité à reconnaître le mal qui est en moi en tant que tel, est ma faute. Si Dieu n'existe pas, alors nous devons nous réfugier dans des mensonges tels que "l'illusion de l'innocence".

—Jésus, ma rencontre avec toi me transforme en me rendant capable d'écouter le Bien.